



Cunvenziunamenti in materia di privenzione di l'incendii è d'accessu à e fureste
Conventionnement en matière de prévention des incendies et d'accès aux forêts

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

La Chambre des Territoires a consacré de nombreux travaux au sein de ses commissions « Politique forestière » et « Incendies », en matière de prévention des incendies et d'accès aux ressources forestières.

Les conclusions unanimes ont insisté sur la nécessité impérieuse de faire évoluer la synergie entre les politiques publiques menées par la Collectivité de Corse et les besoins des communes rurales.

Cette nécessité est également apparue lors des travaux menés par le Comité de massif, qui a par ailleurs donné naissance aux Assises de la Forêt, où les acteurs ont également exprimé l'augmentation constante du risque incendie, notamment sur le territoire des communes forestières.

C'est dans cet esprit que le Président de la Chambre des territoires avait appelé à l'élaboration d'un dispositif innovant.

Ce présent rapport a donc pour objet de présenter un dispositif permettant de réduire ce risque incendie sur le territoire des communes forestières et un autre permettant de pouvoir accéder plus aisément aux forêts territoriales et forêts communales contiguës, et à la ressource forestière qu'elles constituent, permettant ainsi une amélioration de la desserte à des fins d'exploitation, mais aussi d'entretien et de résistance de ces peuplements forestiers remarquables, particulièrement vulnérables.

La Collectivité de Corse entend répondre aux sollicitations des communes forestières, ou leur structure intercommunale, qui ne disposent pas nécessairement des moyens leur permettant de mettre en œuvre des actions d'intérêt général nécessaires à la mise en sécurité collective de leurs administrés, en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques menées par la Collectivité de Corse.



Camera di i Territorii di Corsica
Chambre des Territoires de Corse



Deux types de conventions, à titre gratuit, sont par conséquent proposés pour mettre en œuvre ces interventions : une convention de partenariat en vue de la prévention contre les incendies et une convention de servitude d'accès à la ressource contigüe à la forêt territoriale (jointes en annexe de ce rapport).

Le Bureau a émis un avis favorable à ces conventions lors de sa réunion du 4 octobre dernier et la Chambre est amenée à se prononcer sur ces documents en séance plénière, préalablement au passage devant l'Assemblée de Corse.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.